

BEJOY COWORKING BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Version 1 — Entrée en vigueur le 12 juin 2026

SOMMAIRE

Préambule

Article 1 — Objet et périmètre de la politique

Article 2 — Responsable de traitement et point de contact

Article 3 — Définitions

Article 4 — Personnes concernées et catégories de données

Article 5 — Finalités et bases légales des traitements

Article 6 — Outils utilisés et destinataires des données

Article 7 — Recours à la sous-traitance

Article 8 — Transferts de données hors de l'Union européenne

Article 9 — Durées de conservation

Article 10 — Décision automatisée

Article 11 — Sécurité des données

Article 12 — Droits des personnes concernées

Article 13 — Cookies et traceurs

Article 14 — Vidéoprotection

Article 15 — Séparation des données et responsabilité propre des prestataires indépendants

Article 16 — Modification de la politique

Article 17 — Entrée en vigueur

Préambule

La société BEJOY COWORKING BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE accorde une attention particulière à la protection des données à caractère personnel des personnes avec lesquelles elle est en relation. La présente politique a pour objet de présenter, de manière claire et accessible, les traitements de données qu'elle met en œuvre, leurs finalités, leurs bases légales et les droits dont disposent les personnes concernées. Elle est établie en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Article 1 — Objet et périmètre de la politique

1.1 Objet

La présente politique a pour objet d'informer les personnes concernées des conditions dans lesquelles la société BEJOY COWORKING BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE (ci-après « BEJOY ») collecte et traite leurs données à caractère personnel. Elle est établie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après le « RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « loi Informatique et Libertés »).

1.2 Périmètre

La présente politique couvre les seuls traitements de données à caractère personnel dont BEJOY détermine les finalités et les moyens et pour lesquels elle agit en qualité de responsable de traitement.

Elle ne couvre pas les traitements mis en œuvre par les prestataires indépendants utilisateurs des espaces dans le cadre de leur propre activité, et notamment le traitement des données de leur clientèle. Ces traitements relèvent de la responsabilité propre de chaque prestataire indépendant, dans les conditions précisées à l'Article 15.

1.3 Articulation avec les autres documents

La présente politique complète le Contrat-cadre de mise à disposition d'espace, les conditions particulières applicables, la Charte d'usage, l'Information cookies / traceurs et le Registre simplifié des traitements. La présente politique et les stipulations relatives aux données figurant dans le Contrat-cadre se complètent et s'interprètent ensemble.

Article 2 — Responsable de traitement et point de contact

2.1 Responsable de traitement

Le responsable de traitement est :

BEJOY COWORKING BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 992 514 919, dont le siège social est situé 31-33 rue Saint-Ambroise, 75011 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Brithney Vanessa Ulari AKPA.

Numéro de TVA intracommunautaire : **FR80992514919**.

2.2 Point de contact en matière de données personnelles

Toute question relative à la présente politique ou à l'exercice des droits prévus à l'Article 12 peut être adressée à BEJOY à l'adresse électronique suivante : contact@bejoy.paris, ou par courrier à l'adresse de son siège social.

BEJOY n'a pas désigné de délégué à la protection des données, la nature et l'ampleur de ses traitements ne relevant pas des cas de désignation obligatoire prévus à l'article 37 du RGPD.

Article 3 — Définitions

Au sens de la présente politique, on entend par :

- **Donnée à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ;
- **Traitement** : toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des données à caractère personnel ;
- **Responsable de traitement** : la personne qui détermine les finalités et les moyens du traitement ;
- **Sous-traitant** : la personne qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement ;
- **Personne concernée** : la personne physique à laquelle se rapportent les données à caractère personnel ;
- **Destinataire** : la personne autorisée à recevoir communication des données à caractère personnel ;
- **Violation de données** : toute violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés à des données à caractère personnel.

Article 4 — Personnes concernées et catégories de données

4.1 Prestataires indépendants

BEJOY traite les données des prestataires indépendants qui réservent et utilisent les espaces mis à disposition. Sont concernées les catégories de données suivantes :

- données d'identification : nom, prénom et, le cas échéant, reproduction de la pièce d'identité ;

- données de contact : adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ;
- données professionnelles : statut juridique, numéro d'identification de l'entreprise, activité et prestations déclarées, justificatif d'activité ;
- pièces de conformité déposées : attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et, pour les prestations sous conditions ou renforcées, document complémentaire, justificatif de formation, fiche technique d'appareil, charte ou engagement spécifique signé ;
- données contractuelles : acceptation du Contrat-cadre, des conditions particulières et de la Charte d'usage ;
- données de réservation et d'usage : espace réservé, dates, horaires, historique des réservations, des annulations et des absences ;
- données de paiement : montant, statut du paiement et preuve de transaction ;
- données de gestion : statut dans l'outil de suivi, qualification, suivi de la récurrence d'usage et mesures de suspension éventuelles ;
- autorisations relatives à l'image, lorsqu'elles sont recueillies par BEJOY.

4.2 Prospects et invités

BEJOY traite les données des personnes ayant manifesté un intérêt pour ses services ou invitées à ses événements : nom, prénom, coordonnées, origine du contact, statut de qualification et données de relance.

4.3 Organismes de formation et intervenants

Dans le cadre de la location de la salle de formation, BEJOY traite les données de l'organisateur, identité, statut, justificatif d'activité, attestation d'assurance, coordonnées, données de devis et de paiement, ainsi que, le cas échéant, les données d'identification des intervenants que l'organisateur lui communique.

4.4 Clientèle finale des prestataires — principe de non-traitement

BEJOY ne collecte pas et ne traite pas les données de la clientèle des prestataires indépendants. Par exception, BEJOY peut traiter les données de personnes qu'elle collecte directement pour ses propres finalités, notamment l'inscription à un événement qu'elle organise ou le recueil d'une autorisation d'image auprès de la personne concernée.

BEJOY ne traite pas, pour son propre compte, de données relevant des catégories particulières au sens de l'article 9 du RGPD.

4.5 Caractère obligatoire de la fourniture des données

La fourniture des données d'identification, de contact et professionnelles, ainsi que le dépôt des pièces de conformité mentionnées au point 4.1, présentent un caractère nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat ainsi qu'à l'accès aux espaces. Le défaut de fourniture de ces données ou pièces, ou leur caractère incomplet, fait obstacle à la finalisation de la réservation et à l'accès au lieu. Les

autres données sont fournies de manière facultative et leur absence demeure sans incidence sur la relation contractuelle.

4.6 Origine des données

BEJOY collecte les données directement auprès des personnes concernées. Par exception, les données d'identification des intervenants mentionnées au point 4.3 lui sont communiquées par l'organisateur de la formation. Dans ce cas, BEJOY met l'information prévue par l'article 14 du RGPD à la disposition des personnes concernées, le cas échéant par l'intermédiaire de l'organisateur, dans le délai prévu par ce texte.

Article 5 — Finalités et bases légales des traitements

Les données mentionnées à l'Article 4 sont traitées pour les finalités et sur les bases légales suivantes :

Finalité	Données concernées	Base légale
Création et gestion du profil prestataire	Données d'identification, de contact et données professionnelles	Exécution de mesures précontractuelles et du contrat (art. 6.1.b RGPD)
Gestion des réservations et de l'accès aux espaces	Espace réservé, dates, horaires, historique d'usage	Exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD)
Encaissement et suivi des paiements	Montant, statut du paiement, preuve de transaction	Exécution du contrat (art. 6.1.b) et obligation légale comptable (art. 6.1.c RGPD)
Gestion des annulations et des absences	Réservation, date d'annulation, absence, statut	Exécution du contrat (art. 6.1.b) et intérêt légitime à la bonne gestion des espaces (art. 6.1.f RGPD)
Dépôt documentaire et contrôle documentaire de la conformité des prestations déclarées	Pièces de conformité, activité et prestations déclarées	Exécution du contrat (art. 6.1.b) et intérêt légitime tenant à la sécurité et à la conformité du lieu (art. 6.1.f RGPD)
Classification et filtrage des prestations	Métier déclaré, prestation déclarée, niveau documentaire requis	Exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD)
Suivi de la récurrence d'usage	Nombre et rythme des réservations	Intérêt légitime au développement maîtrisé de l'activité (art. 6.1.f RGPD)

Finalité	Données concernées	Base légale
Gestion des mesures de suspension ou de refus d'accès	Impayés, dossier incomplet, manquements constatés, statut	Exécution du contrat (art. 6.1.b) et intérêt légitime (art. 6.1.f RGPD)
Gestion de la relation et suivi commercial	Statut de qualification, suivi, relances	Intérêt légitime (art. 6.1.f) ou consentement (art. 6.1.a RGPD) selon le canal
Envoi de communications et de relances par voie électronique	Coordonnées, statut du destinataire	Intérêt légitime pour les communications adressées aux utilisateurs et prospects professionnels (art. 6.1.f) ou consentement (art. 6.1.a RGPD)
Mesure d'audience et publicité ciblée	Données de navigation et identifiants liés aux traceurs	Consentement (art. 6.1.a RGPD ; art. 82 loi Informatique et Libertés)
Gestion des autorisations relatives à l'image	Image, voix, témoignage	Consentement (art. 6.1.a RGPD)
Gestion des demandes, réclamations et litiges	Données utiles au traitement de la demande	Intérêt légitime à la constatation et à la défense de ses droits (art. 6.1.f RGPD)
Respect des obligations comptables, fiscales et légales	Données contractuelles et de facturation	Obligation légale (art. 6.1.c RGPD)

Lorsqu'un traitement est fondé sur l'intérêt légitime de BEJOY, celle-ci veille à ce que cet intérêt ne porte pas une atteinte disproportionnée aux droits et libertés des personnes concernées. Lorsqu'un traitement est fondé sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment dans les conditions de l'Article 12.

Article 6 — Outils utilisés et destinataires des données

6.1 Outil de réservation et de gestion (RESA)

BEJOY recourt à l'outil RESA pour la gestion des demandes de réservation, des profils prestataires, du dépôt documentaire, des statuts de suivi et des historiques d'usage. RESA est édité par 6LEX LLC, 2093 Philadelphia Pike, Claymont, DE 19703, États-Unis, qui agit en qualité de sous-traitant de BEJOY au sens de l'article 28 du RGPD, dans le cadre de l'Accord de traitement des données (DPA) intégré automatiquement aux conditions d'abonnement souscrites par BEJOY.

Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne. 6LEX a recours aux sous-traitants ultérieurs suivants : Vercel Inc. (hébergement de l'application, exécution en région UE), Supabase Inc. (base de données, authentification et stockage, hébergés en région UE), Brevo/Sendinblue SAS (envoi des e-mails transactionnels, France), et Stripe Payments Europe Ltd (traitement des paiements, Dublin, Irlande). Les transferts résultant de l'établissement américain de 6LEX LLC, Vercel Inc. et Supabase Inc. sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, incorporées à l'Accord de traitement des données. Le référent de 6LEX pour ces questions est joignable à contact@6lex.co.

6.2 Traceur publicitaire (Meta Pixel)

BEJOY est susceptible d'utiliser le traceur Meta Pixel à des fins de mesure d'audience, de suivi de conversion et de publicité ciblée. Ce traceur ne peut être activé que sur un support permettant l'information préalable des personnes et le recueil de leur consentement, dans les conditions précisées par l'Information cookies / traceurs ; à défaut d'un tel support, le traceur n'est pas mis en œuvre. Son utilisation implique l'intervention de la société Meta Platforms Ireland Limited et peut entraîner un transfert de données hors de l'Union européenne, dans les conditions précisées à l'Article 8. Au lancement, le traceur Meta Pixel n'est pas activé et BEJOY ne met en œuvre aucune publicité payante.

Le site coworkingbeaute.com recourt à l'outil de mesure d'audience Google Analytics. Ce traceur n'est déposé qu'après recueil du consentement préalable de l'internaute (art. 82 de la loi Informatique et Libertés), au moyen d'un dispositif de gestion des consentements. Les données collectées sont susceptibles d'être transférées à Google LLC aux États-Unis, transfert encadré par sa certification au Data Privacy Framework.

6.3 Solution d'encaissement

Les paiements sont encaissés par l'intermédiaire des prestataires de services de paiement Stripe (carte bancaire et Apple Pay) et PayPal. Ces prestataires tiers agissent en qualité de responsables de traitement distincts pour les opérations de paiement qu'ils réalisent.

6.4 Stockage et archivage internes

BEJOY conserve les contrats, attestations d'assurance, autorisations d'image et dossiers prestataires sur le poste de travail sécurisé de la Présidente ainsi que, s'agissant des contrats des membres, dans l'outil RESA. L'accès à ces éléments est restreint aux personnes habilitées mentionnées au point 6.5.

6.5 Destinataires des données

Les données sont destinées, dans la limite de leurs attributions respectives :

- en interne : à la Présidente de BEJOY et à la personne chargée de l'accueil et de la gestion administrative, dont l'accès est limité à la vérification de la présence des pièces et à l'application des procédures d'accueil ;

- en externe : aux sous-traitants mentionnés au présent article, à l'expert-comptable de BEJOY, à ses conseils, ainsi qu'aux administrations et autorités habilitées sur réquisition.

BEJOY ne procède à aucune cession ni location de données à des tiers à des fins commerciales.

Article 7 — Recours à la sous-traitance

Les sous-traitants mentionnés à l'Article 6 ne traitent les données que sur instruction documentée de BEJOY et pour les seules finalités définies par elle. Chaque relation de sous-traitance fait l'objet d'un acte juridique conforme à l'article 28 du RGPD, prévoyant notamment les garanties de sécurité et de confidentialité, l'encadrement de la sous-traitance ultérieure, l'assistance de BEJOY dans le respect de ses obligations, ainsi que la restitution ou la suppression des données au terme de la prestation. BEJOY veille à ne retenir que des sous-traitants présentant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Article 8 — Transferts de données hors de l'Union européenne

Les traitements mis en œuvre par BEJOY ont, en principe, lieu au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Lorsqu'un outil implique un transfert de données vers un pays tiers, notamment le traceur Meta Pixel le cas échéant, ce transfert n'est mis en œuvre que s'il est encadré par un mécanisme de garantie prévu au chapitre V du RGPD, en particulier une décision d'adéquation ou des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne. Tel est notamment le cas du transfert de données vers Google LLC, aux États-Unis, résultant de l'utilisation de l'outil de mesure d'audience Google Analytics : ce transfert est encadré par la certification de Google LLC au Data Privacy Framework, lequel repose sur la décision d'adéquation adoptée par la Commission européenne le 10 juillet 2023 relative au cadre de protection des données UE-États-Unis.

Les données collectées via Google Analytics sont susceptibles d'être transférées à Google LLC aux États-Unis, transfert encadré par la certification de cette société au Data Privacy Framework.

Article 9 — Durées de conservation

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, puis archivées ou supprimées. Les durées retenues, indiquées ci-après, sont les suivantes :

Catégorie de données	Durée de conservation	Fondement
Données du profil	Durée de la relation,	Délai de prescription de

Catégorie de données	Durée de conservation	Fondement
prestataire et données contractuelles	puis archivage cinq (5) ans	droit commun (art. 2224 C. civ.)
Pièces de conformité (assurance, justificatifs, chartes spécifiques)	Durée de la relation, puis archivage cinq (5) ans	Intérêt légitime à la preuve / prescription
Données de réservation, d'usage, d'annulation et d'absence	Durée de la relation, puis archivage cinq (5) ans	Exécution du contrat / prescription
Pièces comptables et données de facturation	Dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice	Art. L. 123-22 du code de commerce
Justificatifs requis au titre du droit fiscal	Six (6) ans	Art. L. 102 B du livre des procédures fiscales
Données des prospects et invités	Trois (3) ans à compter du dernier contact	Recommandations de la CNIL en matière de prospection
Autorisations d'image et contenus associés	Pendant la durée d'utilisation autorisée (cinq (5) ans à compter du recueil, renouvelable) ou jusqu'au retrait du consentement, puis archivage cinq (5) ans à titre de preuve	Consentement / preuve
Données liées aux cookies et traceurs	Treize (13) mois pour les traceurs ; vingt-cinq (25) mois pour les informations collectées	Lignes directrices de la CNIL
Images de vidéoprotection	Un (1) mois, sauf incident donnant lieu à procédure	Voir Article 14

À l'issue des durées d'archivage, les données sont supprimées ou anonymisées. Les données strictement nécessaires à l'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat peuvent être conservées en archivage intermédiaire pour la durée des prescriptions applicables.

Article 10 — Décision automatisée

BEJOY ne prend pas de décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne ou l'affectant de manière significative de façon similaire, au sens de l'article 22 du RGPD.

L'outil RESA met en œuvre une fonction automatisée de classification et de filtrage des prestations déclarées, destinée à déterminer le niveau documentaire applicable et à identifier les prestations exclues. Cette fonction constitue une aide à la décision : la validation de l'accès repose sur la vérification des pièces par une personne habilitée, et les situations non standard, non classables ou présentant une anomalie sont soumises à une décision humaine.

Dans l'hypothèse où une décision relevant de l'article 22 du RGPD viendrait à être mise en œuvre, la personne concernée en serait préalablement informée et disposerait du droit d'obtenir une intervention humaine, d'exprimer son point de vue et de contester la décision.

Article 11 — Sécurité des données

BEJOY met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, et notamment la restriction et la traçabilité des accès, l'authentification des personnes habilitées, la confidentialité des informations, la sécurisation des supports de stockage et des locaux, ainsi que la sélection de sous-traitants présentant des garanties suffisantes.

En cas de violation de données à caractère personnel, BEJOY procède, lorsque les conditions en sont réunies, à la notification à la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans les conditions de l'article 33 du RGPD et, le cas échéant, à l'information des personnes concernées dans les conditions de l'article 34 du RGPD.

Article 12 — Droits des personnes concernées

12.1 Étendue des droits

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose, dans les conditions et limites prévues par ces textes :

- d'un droit d'accès à ses données ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit à l'effacement ;
- d'un droit à la limitation du traitement ;
- d'un droit d'opposition, notamment au traitement de ses données à des fins de prospection ;
- d'un droit à la portabilité des données qu'elle a elle-même fournies ;
- du droit de retirer son consentement à tout moment, lorsque le traitement est fondé sur le consentement, sans que ce retrait porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement ;
- du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès, en application de l'article 85 de la loi Informatique et Libertés.

12.2 Modalités d'exercice

Ces droits s'exercent auprès du point de contact mentionné à l'Article 2.2. BEJOY peut demander la justification de l'identité du demandeur en cas de doute raisonnable sur celle-ci. BEJOY répond aux demandes dans un délai d'un mois à compter de leur réception, susceptible d'être prolongé dans les conditions de l'article 12 du RGPD.

12.3 Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL — 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 ; www.cnil.fr).

Article 13 — Cookies et traceurs

Les conditions d'utilisation des cookies et autres traceurs, en particulier le traceur Meta Pixel le cas échéant, font l'objet d'un document distinct, l'Information cookies / traceurs, établi en application de l'article 82 de la loi Informatique et Libertés. Le dépôt et la lecture de traceurs non strictement nécessaires sont subordonnés au consentement préalable de la personne concernée, recueilli sur le support effectivement utilisé.

Le site coworkingbeaute.com recourt à l'outil de mesure d'audience Google Analytics, déposé uniquement après recueil du consentement préalable de l'internaute (art. 82 de la loi Informatique et Libertés), dans les conditions détaillées par l'Information sur les cookies et traceurs.

Article 14 — Vidéoprotection

Le lieu est équipé d'un dispositif de vidéoprotection ayant pour finalité la sécurité des personnes et des biens, fondé sur l'intérêt légitime de BEJOY au sens de l'article 6, paragraphe 1, sous f), du Règlement (UE) 2016/679. Les zones couvertes sont limitées aux parties communes et précisées dans la Charte d'usage (article 9.1) ; elles excluent en toute hypothèse les studios et cabines privés ainsi que tout espace susceptible de porter atteinte à l'intimité des personnes. Les images sont conservées pour une durée n'excédant pas un (1) mois, sauf en cas d'incident donnant lieu à une procédure interne, judiciaire ou disciplinaire, et leur accès est restreint aux personnes habilitées. Les personnes sont informées de l'existence du dispositif par un affichage visible à l'entrée du lieu, précisant la finalité du traitement, son responsable et les modalités d'exercice de leurs droits.

Article 15 — Séparation des données et responsabilité propre des prestataires indépendants

Chaque prestataire indépendant agit en toute indépendance, sous sa seule responsabilité professionnelle. Il demeure seul responsable de traitement, au sens du RGPD, des données qu'il collecte et traite dans le cadre de son activité, et

notamment du fichier de sa clientèle, de ses agendas, de ses historiques de prestations et de ses rendez-vous.

BEJOY n'accède pas à ces données, ne les héberge pas et ne les traite pas. Les outils utilisés par BEJOY ne sont pas mis à la disposition des prestataires indépendants pour la gestion de leur clientèle.

Il appartient à chaque prestataire indépendant de respecter, pour ses propres traitements, l'ensemble des obligations résultant du RGPD et de la loi Informatique et Libertés, et notamment l'information de ses clients, la détermination d'une base légale, la sécurité des données et, le cas échéant, la tenue d'un registre des traitements.

Article 16 — Modification de la politique

BEJOY peut être amenée à faire évoluer la présente politique afin de tenir compte de l'évolution de ses traitements ou du cadre légal et réglementaire applicable. La version applicable est la dernière version communiquée aux personnes concernées. Celles-ci sont informées de toute modification substantielle.

Article 17 — Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le **12 juin 2026**. Elle constitue la version 1 de la politique de confidentialité de BEJOY.